



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-101

OBJET : Budget principal – Vote du budget supplémentaire de l'exercice 2025

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	23
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	75
Pour	75
Contre	4

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Adrien CAILLEREZ représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-101-BF
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire de l'exercice 2025

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal approuvé par délibération n° DC 2025-31 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 11 février 2025,

VU une délibération précédente de la présente séance du Conseil de Territoire portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal,

VU le document budgétaire réglementaire M57 annexé, relatif au projet de budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget principal présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 29 avril 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le budget supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2025 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement	15 686 219,45 €
* Section d'investissement	55 882 528,27 €
Total Budget Supplémentaire.....	71 568 747,72 €

ARTICLE 2 :

APPROUVE le versement des subventions inscrites en dépenses nouvelles et figurant dans l'annexe IV – B8 du document budgétaire réglementaire annexé, pour l'exercice 2025, comme suit :

Nature 65748

Subvention 2025 à l'association « Nature et Société »	5 000,00 €
Subvention complémentaire 2025 à l'association Courage le groupe (ateliers pain bio)	500,00 €
Subvention 2025 à l'association Cité du Développement Durable	5 000,00 €
Subvention 2025 à l'association Ekitia (projet Amelia)	2 500,00 €
Subvention 2025 à l'association Tous Ressource.....	8 000,00 €
Ajustement subvention 2025 à l'association Au Fil de l'Eau (Défi Marne)	-45 000,00 €
Subvention 2025 à l'association Saint-Maur Entreprendre	5 000,00 €
Subvention exceptionnelle 2025 à la librairie La Flibuste	10 000,00 €

Total subventions votées au BS 2025 - 9 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-101-BF
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 12 MAI 2025
est exécutoire à la date du 12 MAI 2025
en application des articles L.521-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 12 MAI 2025

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-101-BF
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025